

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE  
BP. 157 – YAOUNDE - Tél. 22.29.21

DEPARTEMENT DE LA CARTOGRAPHIE  
ET DE LA TELEDETECTION

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – work – Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC AND  
TECHNICAL RESEARCH

NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY  
BOX: 1576 YAOUNDE PHONE 222921

Yaoundé, le

20 FEV 2002

N° 00000/MINREST/INC/DCT/SC

## ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée	: 3 356 hectares
Demandeur	: SCTB. BP. 695 – YAOUNDE
Mappe de référence :	: Carte de Bertoua au 1/200 000
Situation Administrative	: Département du Haut Nyong
De la zone forestière	: Arrondissement de
Planimètre utilisé	: CORADI N° 36 891

### DESCRIPTION DE LA ZONE FORESTIERE

(Assiette de coupe N° 06 de l'UFA N° 10 5960)

Soit le point de repère R situé au village Dengoro, sur un pont situé sur un affluent non dénommé de la rivière Moumou Bate, laquelle rivière se jette dans la rivière Doumé.

Du point R, le segment de droite RA, de longueur 3 800 m environ, de gisement 161 degrés : (point de base A situé au confluent de la rivière Djal ou Gulat avec son affluent dénommé Maloumté).

Cette forêt est délimitée par :

A l'Est, du point A la rivière Djal vers l'amont, sur une distance d'environ 12 600 m @ point B situé aux environs de sa source, sur la piste reliant le village Grand Pol aux villages Kouédjina et Atiek).

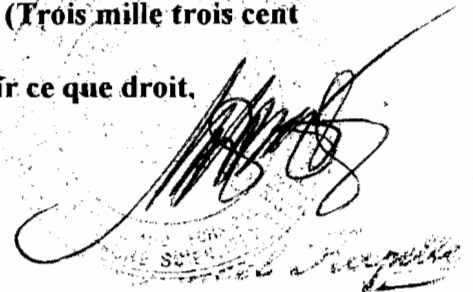
Au Sud, du point B, le segment de droite BC, se confondant par endroits avec un affluent non dénommé de la rivière Kokol ou Bopal, de longueur 1400 m, de gisement 307 degrés : (point C situé sur la rivière Bopal).

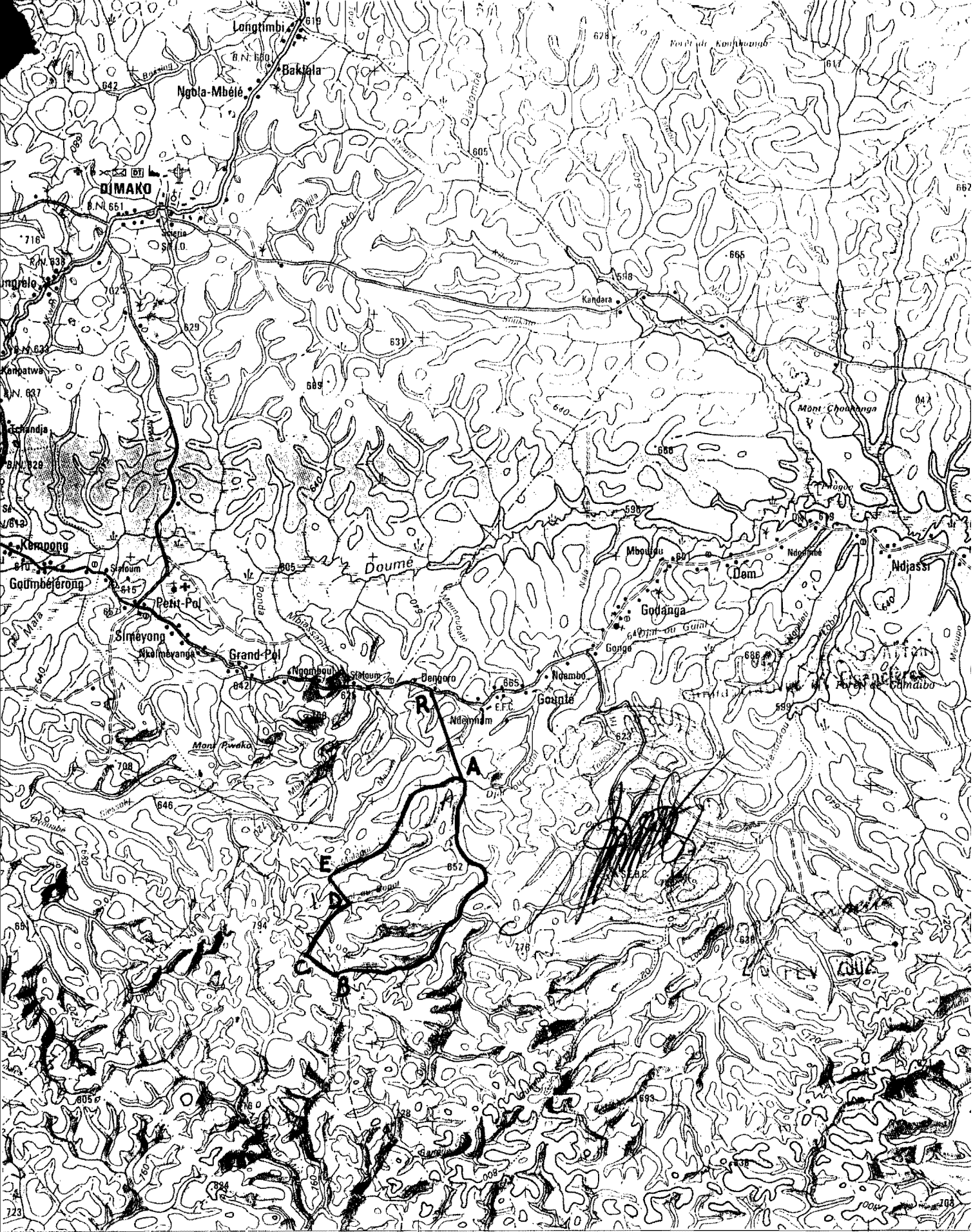
A l'Ouest, du point C la rivière Kokol vers l'aval sur 3000 m environ : (point D situé sur son confluent avec un affluent non dénommé) situé sur la rivière Maloumté.

Au Nord, du point E, la rivière Maloumté vers l'amont sur 7400 m environ : (point de base A).

La forêt ainsi délimitée couvre une superficie de 3 356 (Trois mille trois cent cinquante six) hectares.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que droit.





340

350

13° 40'

360

13° 50'

AC N° 06